

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

Compte rendu de la première séance ordinaire 2015 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Marc Béland, Service d'urbanisme de la Ville de Bromont
 Stéphanie Caron, Comité consultatif famille
 Marie-Ève Lagacé, Conseillère municipal
 Dominique Lavin, Représentant Gens d'affaires de Bromont
 Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
 Denis Rivest, Surveillance de quartier
 Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont

Secrétaire : Nancy Gagnon, Service de police de la Ville de Bromont

Absences : Réal Brunelle, Conseiller municipal
 Vincent Lottinville, Citoyen bromontois

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 7 h 40

Présentation de Nancy Gagnon, secrétaire, à tous les membres présents par M. Tremblay

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 28 mai 2015

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du compte rendu du 22 janvier 2015

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

4. Suivi des comptes rendus antérieurs

- a. Traverse de piétons - Boul. de Bromont / Hôtel-de-Ville (EC-52)

Un feu de circulation de même qu'un feu pour piétons furent ajoutés. Dossier CLOS

- b. Route 241 : limite de vitesse à 50 km/h à partir de Lotbinière : danger pour cyclistes qui circulent. – M. L'Homme (EC-83) (complété)

Entre les mains du Directeur Général de la Ville de Bromont

- c. Mon école, à pied, à vélo — M. L'Homme (EC-110)

*M. L'Homme mentionne que les travaux publics vont-se concentrer sur le sentier principal En fonction du budget, 1 lampadaire mis au +/- 60 pieds. (ne pas éclairer les résidences).
Commande de lampadaires = longue à recevoir*

- d. Sécurité rue François-1er. — M. L'Homme (EC-97)

*Plaignante fut rencontrée sur place par M. L'Homme.
Arbuste/bosquet nuisant à la visibilité sera enlevé. M. L'Homme vérifiera à faire mettre des écrits sur la chaussée si la situation perdure une fois l'arbuste/bosquet enlevé.
Verra ce qui se fait dans d'autres villes. Aucun panneau ne sera mis pour l'instant.*

- e. Transformation à deux sens de la sortie à sens unique au Bureau d'accueil touristique – M. Marc Tremblay (EC-104)

Entre les mains de la ville.

M. L'Homme fera un suivi auprès de la Ville afin de connaître l'avancement du dossier

- f. Stationnement rue Champlain (entre Lévis et des Pentecotes) – Marc Tremblay (EC-109)

La nouvelle signalisation est installée – le dossier est donc CLOS

- g. Stationnement interdit plage Paradis – Marcel L'Homme (EC-108)

La nouvelle signalisation est installée – le dossier est donc CLOS.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

5. Modification règlements Comité Circulation & Nomination et renouvellement de mandat – Marc Tremblay

M. Tremblay explique les modifications apportées au Règlement du comité de circulation 972-2010 (Composition du comité, nomination et renouvellement de mandat; Règlement 972-02-2015)

Renouvellement mandat Vincent Lottinville et confirmation de la nomination de M. Denis Rivest à titre de président (recommandation 2015-03-134)

Le renouvellement de mandat se fera au deux (2) ans

6. Panneau circulation 30 km/h; Zones scolaires – Marc Tremblay (EC-113)

Après s'être documenté afin de prendre la bonne décision, les membres du comité de circulation se sont entendus sur ce qui suit :

ATTENDU QUE présentement, les panneaux des 3 zones scolaires (St-Vincent-Ferrier, Chantignole et Montessori) indiquent une vitesse maximale de 30 km/h et qui par la loi est applicable en tout temps;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que la limite de 30 km/h devrait être limitée dans le temps;

Il est recommandé par les membres du comité Circulation que les panneaux de 30 km/h des trois zones scolaire soient remplacés par un panneau indiquant : 30 Km/h 7h à 18h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

7. Chemin de Lotbinière – Marc Tremblay

Un résident de la rue Lotbinière M. David Picard avait déposé un document lors d'une assemblée du Conseil dans lequel il proposait de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur le Chemin Lotbinière.

Le comité a pris la décision qu'il n'y avait pas lieu de modifier la limite de vitesse actuelle de 70 km/h. Dossier CLOS

M. Tremblay donnera un retour à M. Picard

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

8. Pierre-Laporte / Esso-Sortie 74 – Marcel L'Homme

Une demande d'un citoyen et du comité de surveillance de quartier a été fait à l'effet qu'à la hauteur du 2000 Pierre-Laporte, lorsqu'on circule en direction Sud, la voie de circulation est double jusqu'à ce qu'on arrive à la 1^e entrée. Les gens circulent donc régulièrement dans l'accotement pour dépasser par la droite les véhicules qui veulent tourner à gauche dans l'entrée du 2000 Pierre Laporte.

La situation a beaucoup évoluée depuis les dernières années ce qui engendra un fort achalandage d'automobilistes.

ATTENDU qu'il y a énormément de circulation aux heures de pointe à cet endroit (IBM, utilisateurs du stationnement incitatif)

ATTENDU QUE la voie de circulation devient une voie simple en direction Sud à partir de la 1^e entrée du 2000 Pierre-Laporte,

ATTENDU QUE plusieurs automobilistes dépassent dans l'accotement par la droite les automobilistes qui tournent à gauche pour se rendre aux commerces du 2000 Pierre-Laporte,

ATTENDU QUE ceci est en soi une infraction au code de la Sécurité,

ATTENDU QUE la sécurité des piétons ou cyclistes qui pourraient se trouver dans l'accotement est mise en péril,

Il est recommandé par le comité que la Ville demande une étude de la part du MTQ afin que la voie double soit prolongée plus loin que la dernière entrée du 2000 Pierre-Laporte lorsqu'on circule vers le Sud

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

9. Intersection Côte-Est et Deux-Montagnes Marcel L'Homme & Marc Tremblay

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

M. Viateur Roy de la rue Côte-Est mentionne qu'il n'y a qu'un arrêt obligatoire à cette intersection en T et que c'est dangereux pour ceux qui ne connaissent pas le coin.

Après discussion et analyse, le comité en vient à la conclusion qu'aucun changement ne sera apporté à la signalisation déjà en place.

M. Tremblay contactera le citoyen. – Dossier CLOS

10. Traverse de piétons/cyclistes sur Boul. Bromont (Edgar)

La présence des voitures stationnées des deux côtés de la rue nuit à la visibilité des usagers de la route et de la piste cyclable. Afin d'améliorer la situation :

- *Les panneaux indiquant la traverse seront rapprochés (la distance légale sera au préalable vérifiée)*
- *La traverse sera repeinte*
- *L'ajout d'un bollard sera installé un centre de la chaussée*

11. Traverse piétons (Parc à chien); Ch. des Carrières – Marcel L'Homme

Les citoyens se plaignent que la traverse de piétons n'est pas sécuritaire, car les automobilistes se stationnent trop près de celle-ci.

ATTENDU QUE *les piétons se sentent en danger lorsqu'ils utilisent la traverse de piétons,*

ATTENDU QUE *les automobilistes se stationnent trop près de celle-ci,*

Le comité recommande que des panneaux interdisant le stationnement soient installés avant et après la traverse dans les deux sens sur une certaine distance (distance sera vérifié par les Travaux publics) *dans le but de dégager et de sécuriser la traverse de piétons*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

12. Interdiction de stationner sur ch. de Matapédia – Marc Tremblay

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

De plus en plus de gens stationnent leur véhicule sur le chemin de Matapédia près de l'intersection du Boulevard Bromont pour aller faire du vélo. Cependant, tout stationnement est interdit dans une zone de 70 km/h ou plus (art.384 du Code de la sécurité routière).

ATTENDU QUE ch. de Matapédia est une zone à 70 km/h et que le stationnement y est interdit par la loi

ATTENDU QUE la configuration de ce chemin fait en sorte que les gens peuvent rarement atteindre la vitesse maximale,

ATTENDU QUE ce chemin s'étale sur une courte distance,

ATTENDU QUE les automobilistes peuvent se stationner aisément des deux côtés de la rue,

ATTENDU QUE ce chemin n'est pas très passant,

Il est recommandé par le comité que la vitesse soit abaissée à 50 km/h et ce tout au long du ch. de Matapédia afin que les automobilistes puissent s'y stationner. Cependant, les panneaux interdisant le stationnement déjà en place devront le demeurer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

13. Réglementation stationnement véhicules lourds – Marc Tremblay

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

Dernièrement, les travaux publics et le Service de police ont vécu une problématique avec une roulotte (fift Wheel) qui demeurerait stationnée en tout temps sur la rue Lilas.

ATTENDU QU' aucun règlement à la Ville de Bromont interdit le stationnement de ce genre de véhicule dans les rues de la ville,

ATTENDU QUE plusieurs villes possèdent déjà un règlement de ce type,

ATTENDU QUE pour une question de sécurité (visibilité) des gens qui circule sur la voie publique,

Il est recommandé par le comité que la Ville adopte un règlement interdisant le stationnement dans les rues de la Ville aux véhicules lourds, motorisés, bateaux, roulottes et autres véhicules de ce genre à l'exception d'une livraison ou pour fin de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marc Tremblay rédigera la recommandation

14. Traverse pour vélos rue Shefford (près Bar Billard) – Marc Tremblay

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

Une citoyenne se plaint que la traverse pour les vélos sur la route 241 (Shefford) près du Bar Billard soit située dans une zone de 90 km/h et que ce n'est pas sécuritaire pour ses enfants qui utilisent la piste cyclable pour se rendre à l'école.

ATTENDU QUE une piste cyclable a vu le jour à cet endroit

ATTENDU QUE des enfants utilisent cette traverse pour prendre la piste cyclable et se rendre à l'école

ATTENDU QUE il existe un danger de faire traverser des enfants en vélo dans une zone de 90 km/h

ATTENDU QUE certains tronçons de routes ont connu au cours des dernières années un essor de construction et un accroissement de la circulation

Le comité recommande que la Ville présente au MTO, par voie de résolution, une demande de modification de la limite de vitesse sur la route 241 (rue Shefford) afin que la zone de 50 km/h soit repoussée à la hauteur de la rue Pacifique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

M. Marc Tremblay fera un suivi auprès de la citoyenne

15. Trottoir rue des Patriotes – Marcel L'Homme

Suivi sera fait sur la faisabilité d'un sentier piétonnier situé sur l'emprise de la Ville menant aux boîtes postales.

Exemple de sentier : sous forme de pas chinois

16. Traverse piétons Pierre-Bellefleur (École de la Chantignole) – Marie-Ève Lagacé

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

Panneau Dos d'Âne empêche les enfants de bien voir sur leur gauche les véhicules venant de cette direction lorsqu'ils sont en position de traverser la rue

Action prise : le panneau Dos d'Âne sera enlevé par les Travaux Publics – Marcel L'Homme

Réflexion à faire lorsque la période hivernale sera de retour à savoir si le panneau Dos d'Âne sera remis

Projet d'un avancé de béton est considéré à moyen terme

Dossier CLOS

17. Traverse piétons avec enseigne d'amende / inventaire à faire – Marcel L'Homme

Les Travaux Publics procèderont à l'inventaire des enseignes d'amende

Pour les panneaux Traverse Piétons ainsi qu'Interdiction de Stationner, M. L'Homme procèdera à une vérification afin de s'assurer de leur uniformité

18. Intersection Perdrix/Bosquet – Marcel L'Homme

M. L'Homme fera une recherche dans le but de retrouver le Dossier Décisionnel ainsi que la Résolution concernant l'ajout du panneau Arrêt existant sur Perdrix.

Questionnement à savoir si nous devons retirer le panneau Arrêt sur Perdrix ou d'en ajouter un autre pour la circulation venant en face, de l'autre côté. Décision sera prise suite aux informations qui figureront sur le Dossier Décisionnel et/ou la Résolution.

19. Problématique stationnement sur Saint-Denis (Tim Hortons) – Marcel L'Homme

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

Les employés du Tim Hortons se stationnent sur la rue Saint-Denis dans le but de laisser le stationnement libre aux clients. La situation est surtout problématique en hiver, car les employés des travaux publics ont de la difficulté à y faire le déneigement.

ATTENDU QUE la présence de voitures stationnées en bordure de la rue du Saint-Denis des deux côtés de la rue crée un problème pour le déneigement

ATTENDU QUE des places de stationnement sont disponibles pour accéder au Tim Hortons

ATTENDU QUE la problématique est surtout présente en hiver lors du déneigement

Il est recommandé par les membres du comité d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Denis du 15 décembre au 15 mars

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marcel L'Homme rédigera la recommandation

20. Lampadaires; Compton/Couronne et Patriotes/Compton - comité surveillance quartier; Marc Tremblay

Étant donné qu'il y a plusieurs règles entourant l'ajout de lampadaires et que nous devons procéder cas par cas, M. L'Homme fera une analyse en profondeur sur la faisabilité du projet.

M. L'Homme confirme que nous avons assez de lampadaires en inventaire présentement pour ce projet

21. VARIA

D'un commun accord, les membres du comité ont statué que les rencontres du comité de Circulation continueront de débuter à 7 h 30 mais ne se termineront pas plus tard que à 9 h 00. Les points qui n'auront pas été discuté lors de la rencontre seront repoussés à la prochaine rencontre du comité de Circulation.

22. Prochaine rencontre

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 28 mai 2015

10 septembre 2015 à 7 h 30

23. Levée de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 9 h 50

